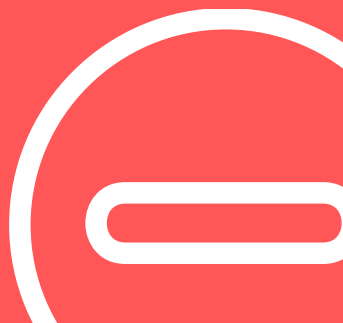




Attention : fermeture de la circulation

à partir de la semaine du 11 mars
la rue du Pas Redon sera fermée à la
circulation pour des Travaux
d'assainissement
depuis la hauteur de l'entrée du
parking d'Intermarché jusqu'au
croisement avec la Rue des Moulins
et la Rue de la Grenouille



Les restrictions suivantes seront imposées au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

- fermeture à la circulation, accès laissé aux riverains ;
- au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de part et d'autre de la position du chantier, les parties du Pas Redon fermées à la circulation se verront autorisées une **circulation à double sens temporaire, pour les riverains seulement** (afin de pouvoir rejoindre et quitter leurs lieux d'habitations) ;
- le stationnement des véhicules de toute nature est interdit au droit du chantier pendant toute la durée des travaux, **sauf riverains** ;
- le cheminement des piétons sera dévié sur le côté opposé au chantier au droit des travaux.

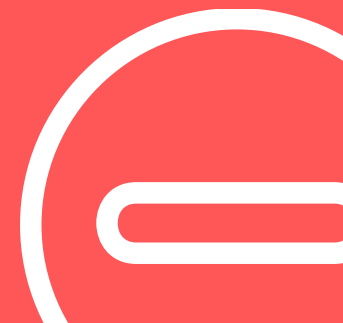
Déviation depuis le parking d'Intermarché, par rue du Pas Redon (vers bd. de La Garenne et bd. de La Borde), puis bd. de La Borde, puis av. du Gaud, puis rue de la Grenouille, et inversement.

[plan de circulation au verso](#)



Attention : fermeture de la circulation

à partir de la semaine du 11 mars
la rue du Pas Redon sera fermée à la
circulation pour des Travaux
d'assainissement
depuis la hauteur de l'entrée du
parking d'Intermarché jusqu'au
croisement avec la Rue des Moulins
et la Rue de la Grenouille



Les restrictions suivantes seront imposées au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

- fermeture à la circulation, accès laissé aux riverains ;
- au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de part et d'autre de la position du chantier, les parties du Pas Redon fermées à la circulation se verront autorisées une **circulation à double sens temporaire, pour les riverains seulement** (afin de pouvoir rejoindre et quitter leurs lieux d'habitations) ;
- le stationnement des véhicules de toute nature est interdit au droit du chantier pendant toute la durée des travaux, **sauf riverains** ;
- le cheminement des piétons sera dévié sur le côté opposé au chantier au droit des travaux.

Déviation depuis le parking d'Intermarché, par rue du Pas Redon (vers bd. de La Garenne et bd. de La Borde), puis bd. de La Borde, puis av. du Gaud, puis rue de la Grenouille, et inversement.

[plan de circulation au verso](#)



